



N°: 90

Date : 14 AOUT 2024

Avis public

Pour le recrutement d'un contractuel titulaire d'un Diplôme national d'ingénieur agronome dans la spécialité: Production végétale (Projet TERRASAFE)**Art.1. Objet de l'annonce**

L'Institut des Régions Arides (IRA) de Médenine compte engager un contractuel titulaire d'un Diplôme national d'ingénieur agronome dans la spécialité : Production végétale pour le compte du projet TERRASAFE «*TERrestrial Resilience and RestorAtion Strategies for (semi) Arid and Fragile Ecosystems through a multi-actor approach*» financé par l'UE (Horizon Europe) (2024-2029) (Grant reference: 101157373) (www.TerraSafe.eu).

Art.2. Objet du service et procédures de réalisations

Le (la) candidat(e) est appelé(e) à renforcer l'équipe de recherche du projet TERRASAFE, particulièrement dans le volet '*Évaluation et démonstration des innovations par rapport aux solutions traditionnelles/biologiques et innovantes en liaison avec les amendement des sols en zones arides*', et ce en exécutant les tâches suivantes (*liste non exhaustive*):

- Sélection des innovations et des solutions traditionnelles/biologiques à tester et à démontrer ;
- Mise en œuvre, suivi, évaluation et démonstration de l'efficacité environnementale et de la viabilité économique des innovations et des pratiques traditionnelles/biologiques ;
- Recommandations et diffusion des solutions en vue de leur adoption et de leur mise à l'échelle.
- Elaboration des rapports sur les parcelles d'expérimentation/démonstration du projet ;
- Contribution à la rédaction de tous les documents et les rapports d'avancement périodique ainsi qu'à l'organisation de réunions, de séminaires et d'ateliers du projet.

Le (la) candidat(e) sera affecté(e) à la Direction Régionale de l'IRA à Kébili, sous la supervision du Coordinateur national du Projet TERRASAFE. Toutefois, il (elle) sera appelé(e) à effectuer des déplacements chaque fois que le déroulement des activités du projet l'exige.

Art. 3. Salaire et modalité de paiement

L'honoraire brut du mandat, y compris les taxes et toutes charges sociales et fiscales, sera réalisé mensuellement dès la signature du contrat des deux parties selon les modèles des contrats de prestation de service à durée limitée en vigueur.

Art.4. Durée de la collaboration

La collaboration avec l'ingénieur démarrera après la signature du contrat de prestation de service, pour une durée d'une année renouvelable, sous condition d'évaluation positive du coordinateur du projet, jusqu'à la fin de la période de mise en œuvre du projet prévue pour **le 31 Mai 2029**, sauf interruption du projet et/ou du contrat.

Art.5. Profil demandé

Formation : au moins un diplôme national d'ingénieur agronome dans la spécialité : Production végétale. Un bonus sera attribué à chaque diplôme post graduation.



Compétences et qualifications requises

- Avoir une bonne expérience dans le domaine de l'amendement (minéral et organique) des sols en zones arides et surtout dans les oasis ;
- Expérience dans la mise en œuvre des projets de coopération internationale ;
- Maîtrise de la communication en langue Arabe, Française et Anglaise ;
- Maîtrise des outils informatiques et statistiques;
- Avoir une bonne capacité d'analyse ;
- Flexibilité des horaires de travail et disponibilité pour travailler au bureau ou effectuer des déplacements sur terrain, y compris les week-ends en cas de besoin, ainsi que le travail à distance ;
- Sens de responsabilité, efficacité et capacité à travailler en équipe.

Art.6. Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les conditions demandées, seront examinées par une commission qui évaluera les dossiers des candidats et attribuera une notation selon les critères présentés dans la grille d'évaluation accompagnée.

Art.7. Présentation des candidatures

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent envoyer leurs dossiers sous pli fermé par Poste ou par la remise directe au Bureau d'ordre de l'IRA, contre décharge, à l'adresse suivante : Institut des Régions Arides : Route du Djorf Km 22.5 - Médenine - Tunisie. Le pli doit indiquer obligatoirement la mention suivante « **A ne pas ouvrir : Avis de sélection d'un contractuel titulaire d'un Diplôme National d'ingénieur agronome dans la spécialité : Production végétale (Projet TERRASAFE)** ».

Le dernier délai pour la réception des dossiers de candidature est fixé pour le **28 Août 2024 à 10h00**. Seul le cachet du Bureau d'ordre central de l'IRA (El Fjè, Médenine) fait foi.

Art.8. Eléments constitutifs du dossier

Dossier administratif :

- Lettre de motivation,
- Curriculum vitae (mentionnant le numéro de téléphone et l'adresse e-mail),
- Copie du document d'identité et des diplômes,

Dossier scientifique : A préparer selon la grille d'évaluation et à présenter uniquement une copie sur support électronique (CD, etc.).

Les dossiers ne sont pas récupérables et seul(e) le(a) candidat(e) retenu(e) sera contacté(e). Avant son engagement, le(a) candidat(e) retenu(e) devra présenter des copies certifiées conformes des diplômes et des attestations déclarés dans son CV.

Prof. Sghaier NAJARI
Directeur Général de l'IRA



Prof. Mohamed OUESSAR
Coordinateur national du projet
TERRASAFE

GRILLE D'EVALUATION

Rubrique	Plafon
<p>1. Adéquation du profil du candidat avec le poste demandé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtention du diplôme national d'ingénieur agronome au dépôt de la demande est obligatoire (copie électronique (PDF) du diplôme est exigée) - La non-conformité du profil (cursus universitaire, expérience, publications, etc.) avec le poste demandé est éliminatoire - Bonus pour les diplômes post-graduation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mastère professionnel : 1 pt ✓ Mastère de recherche : 3 pts ✓ Thèse de doctorat : 5 pts 	
<p>2. Activité de recherche</p> <p>2.1. Publications</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journaux impactés (Clarivate) : 8 pts/article (valeur= (8+IF)*R) - Journaux indexés (Scopus, CABI, Web of Sciences) : 4 pts/article - Journaux à comité de lecture : 2 pts/article <p>2.2. Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrages : 4 pts/ouvrage - Chapitres d'ouvrages : 3 pts/chapitre - Rapports scientifique : 1 pt/rapport - Communications orales dans des manifestations scientifiques avec comité de lecture : 2 pts/communication - Communications affichées dans des manifestations scientifiques avec comité de lecture : 1 pt/poster 	50
<p>3. Rayonnement & Formation</p> <p>3.1. Encadrement et co-encadrement : 2 pts par PFE et/ou co-encadrement d'un Mastère</p> <p>3.2. Enseignement/formation : 2 pts par module enseigné (y compris TP, TD ou session de formation)</p> <p>3.3. Stages/séjours scientifiques : 2 pts/1 mois de stage</p> <p>3.4. Projets de coopération / recherche développement : 4 pts/projet (membre)</p> <p>3.5. Contribution à l'organisation des journées d'information, ateliers, conférences, etc. : 2 pts/activité</p> <p>3.6. Contrat et/ou stage d'initiation à la vie professionnelle (y compris post-doc): 2 pts /6 mois</p>	45
<p>4. Présentation du dossier</p> <p>Très bonne : 5 pts ; Bonne : 3 pts ; Moyenne : 2 pts ; Médiocre : 0</p>	5
Score global total	100

Remarques :

- Pour chaque rubrique/score global, en cas où le score dépasse le plafond, la note maximale sera attribuée au premier des candidats, et on applique la règle de trois pour le reste.
- Seuls les stages, les formations et les productions scientifiques qui cadrent avec les tâches demandées seront pris en considération.
- Prendre en considération le rang (R) du candidat dans la liste des auteurs : 1^{ère} position : x1, 2^{ème} position : x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà : x0.25
- Un minimum d'un total de **60 points** avant pondération est exigé.

